

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE N° 11 94 07867 94

Entre :
KHEPRI Développement
Au capital de 10 000 €
Représentée par Mme Evelyne REVELLAT
Siège :
129 Bd Pasteur
94360 Bry-sur-Marne

ET :
POLE EMPLOI SERVICES
Monsieur Franck TUDAL
Directeur des Ressources Humaines
390 rue d'Estienne d'Orves
92 709 Colombes Cedex

Est conclue la convention suivante, en application du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et des articles R950-1 et suivants de ce livre pour une formation conforme à l'un des types d'action prévue à l'article L.900-2 du code du travail.

Article 1

L'organisme de formation organise l'action de formation suivante :
"Formation aux fondements de la pratique en Gestion Relationnelle du Stress"
Lieu : Salle de formation dans Paris
Animateur de la formation :
Madame Evelyne REVELLAT
8 h de formation programmées sur l'année 2014

Article 2

L'organisme de formation y accueillera le public suivant (liste jointe) :
Monsieur Franck TUDAL
Madame Nathalie Tirhard.

Article 3

En contrepartie de cette action de formation, le donneur d'ordre s'engage à acquitter les frais suivants :

Préparation, animation de la formation H.T. :	1 500,00 € HT
TVA 20 %	300,00 €
TOTAL GENERAL TTC	1 800,00 €

Mode de règlement :

1 800,00 € par virement Domiciliation bancaire : LCL Bry sur Marne - RIB30002-07650-70641F/47
ou par chèque à l'ordre de la Sté Khépri Développement.

Article 4

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1.

Fait à Bry-sur-Marne le 25 mars 2014 en deux exemplaires à nous retourner signé.

Pour le Donneur d'Ordre
Signature et cachet

Pour Khépri Développement
Signature et cachet

